

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M23-U022413

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : <u>508</u>	Société : <u>RAM</u>
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)
Nom & Prénom : <u>AIT HAMOUDI HASSAN</u>	
Date de naissance :	
Adresse : <u>H.D.Y. 9 ASSM IN AL DZENN 33 Casablanca</u>	
Tél. : <u>0662 15 5042</u>	Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :		
Date de consultation : <u>10/01/2014</u>		
Nom et prénom du malade : <u>AIT HAMOUDI HASSAN</u>	Age :	
Lien de parenté : <u>Pere</u>	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie : <u>HTA</u>	<input type="checkbox"/> Enfant	
Affection longue durée ou chronique : <input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC	Pathologie : <u>HTA</u>	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

Dr. Abdellah MOUTAIB
Médecine générale
Echographie générale
1003d Amgala Yasmine El Ain Chok
Casablanca Tel. 0522 21 28 16

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/01/24	C	9	2700	Dr. Abdellatif MOUTAIB Médecine générale Echographie générale 100Bd Amgala Fasmina II, Ain Chock Casablanca. tél.: 0522 21 28 16

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Abdellatif LAHRICH 54, Bd. Amgala Ain Chock Almara 05 22 21 71 92 - Casablanca	10/01/2024	958,20 DT

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور عبدالله مطيب

الطب العام

من جامعة لوقان بروكسل

الشخص بالصدى الصوتي

من جامعة مونبليي

Dr. Abdellah MOUTAIB

Médecine Générale

de l'Université de Louvain Bruxelles

Echographie Générale

de l'Université de Montpellier

Pharmacie

LAHRICH

Modellat

52-54, Bd. Amgala Ain Chock Al Inaya

Tél.: 05 22 21 71 92 - Casablanca

Casablanca le

70/07/2024

الدار البيضاء في

M^{me} AITHAMMEN Ijim

1340
2440

- Liothyrox S.V. 50 µg h=1, 100 µg h=1
1x1g rx 6ml

1 Expire 5/11/2020 1/le 1=3

224,00 x 3

- Avloacetyl 40 µg h=2
1g 1x1- 6 ml

41,80 x 2 1/2 g 2x1-

- Biosavant S.V. 50 µg 1x1f

83,00

- Daxen 1g 1x1f

47,85 T.S.B 2g 3x1

an nullidex

Dr. Abdellah MOUTAIB.
Médecine générale
Echographie Générale
100Bd Amgala, Yasmina II, Ain Chock
Casablanca-Tél.: 0522 21 28 16

شارع أمثال ياسمينة 2 عين الشق الدار البيضاء الهاتف: 0522 21 28 16

100,Bd Amgala,Yasmina II,Ain Chock,Casablanca-Tél.: 0522 21 28 16

Fluibron 0,3%
30,00 A Cat 2x1.

958,20

~~Pharmacie Al Chokh
LAHRICH Modelatif
52-54, Bd. Amgala, Ain Chok Al Inart
Tél.: 05 22 21 71 92 - Casablanca~~



6 1118001 102013
Levthyrox® 50µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 13,40 DH

7882160342

Dr. Abdellah MOUTAIB
Médecin généraliste
Echographie générale
10080 Amgala, Agmina II Ain Chok
Casablanca - Tel.: 0522 21 28 16



6 1118001 102020
Levthyrox® 100 µg,
Comprimés sécables B/30
PPV: 24,40 DH

7882160424

6 1118001 03056 9

EXFORGE ○

5mg/160mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 224,00 DH

6 1118001 03056 9

EXFORGE ○

5mg/160mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 224,00 DH

AULOCARDYL 40 MG
CP SEC B50

P.P.V : 41DH80

6 118000 010227

6 1118001 03056 9

EXFORGE ○

5mg/160mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 224,00 DH

AULOCARDYL 40 MG
CP SEC B50

P.P.V : 41DH80

6 118000 010227

PPV :
EXP :
Lot N° :

47,80

Fluibron® 0,3%
Ambroxol

30,00

LOT : M1137
PER : 09/2025
PPV : 87,00 DH

200